



Commission des affaires européennes de 1998 à 2002

Table des matières

	page
Préface du président de la Commission des affaires européennes Dr. Friedbert Pflüger, MdB	3
Les fonctions essentielles de la Commission des affaires européennes	7
• Transparence	7
• Démocratie et légitimation	8
• Accord de base sur la politique européenne	10
Les instruments parlementaires de la Commission des affaires européennes	11
La Commission des affaires européennes et l'élargissement européen	13
La Commission des affaires européennes et la Constitution européenne	16
La Commission des affaires européennes et la défense européenne	20
Les relations extérieures de la Commission des affaires européennes	21
Les membres de la Commission des affaires européennes	24
Le secrétariat de la Commission des affaires européennes et le bureau es affaires européennes	27
Recommandations de décision au Bundestag	29
Chronologie des événements importants	33
Les précurseurs de la Commission des affaires européennes	41
Bibliographie	45
Les publications de la Commission des affaires européennes	47

Préface



Trois événements ont marqué la 14^{ème} législature du Bundestag allemand et ont influencé le travail de la Commission des affaires européennes. D'une part, la Commission a dû tirer les conséquences du changement de gouvernement ayant eu lieu en 1998. Du fait de cette alternance, les groupes parlementaires du Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) et de l'Alliance 90/Les Verts disposaient désormais de la majorité au sein de la Commission. Mais suivant la tradition parlementaire, un député de l'Union chrétienne-démocrate/Union chrétienne-sociale (CDU/CSU) était élu à sa présidence. Rétrospectivement, on peut constater que le consensus traditionnel sur la politique européenne a été maintenu tout au long de ces quatre années, et ce malgré le changement de gouvernement. Les intérêts de l'Allemagne étaient ainsi sauvegardés. Le consensus de base était maintenu grâce aux efforts des responsables de groupes parlementaires au sein de la Commission, à savoir les députés Günther Gloser (SPD),

Peter Hintze (CDU/CSU), Christian Sterzing (Alliance 90/Les Verts), Helmut Haussmann du Parti libéral démocrate (FDP) et – mais avec quelques réserves – Uwe Hixsch du Parti de socialisme démocrate (PDS). Il faut également remercier le Vice-Président de la Commission, le député Jürgen Meyer (SPD), d'avoir contribué à ce que ce consensus existe.

Le deuxième événement de cette législature fut le transfert du Parlement, et donc de la Commission, de Bonn vers Berlin. Après quelques difficultés initiales, on peut constater que ce déménagement historique n'a jamais été une entrave au fonctionnement de la Commission des affaires européennes. Compétente pour le processus d'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à Malte et à Chypre, la Commission a trouvé dans ce nouveau siège de Berlin un symbol important pour ce processus historique.

Néanmoins, l'événement qui a le plus marqué cette législature reste le 11 septembre 2001. Cette date a modifié la vie politique du jour au lendemain. Etant donné des défis mondiaux qui en sont nés, cet attentat terroriste terrible a clairement montré l'urgente nécessité de renforcer, de façon décisive, la capacité d'action d'une Union européenne élargie aussi bien en son sein qu'à l'extérieur. Les projets d'élargissement de l'Union, de constitutionnalisation et de défense commune ont alors connu une nouvelle justification et une nouvelle dynamique. À cet égard, il était important qu'au début de la législature, la Commission, au sein du Bundestag, disposât de compétences étendues concernant l'élargissement de l'Union européenne, en vertu d'une convention sans précédent conclue entre les Présidents de la Commission des affaires européennes et de la Commission des affaires étrangères. En approuvant l'Agenda 2000 et le traité de Nice, la Commission des affaires européennes en tant que commission compétente, a contribué à créer les conditions financières et institutionnelles nécessaires à l'élargissement de l'Union européenne.

La Commission des affaires européennes a également mis l'accent sur le processus de constitutionnalisation de l'Union européenne. Face à de nombreuses oppositions, même de la part des gouvernements des États membres, la Commission a réussi à mettre en

place la Convention chargée d'élaborer jusqu'à juillet 2003 un projet de traité portant sur la Constitution européenne. A ce sujet Dirk Koch a écrit dans le "Spiegel" en date du 9 février 2002: "La Commission des affaires européennes du Bundestag est entrée dans l'histoire...Elle a arrêté le gouvernement. Les députés , y compris ceux de la coalition formée par les sociaux-démocrates et les verts, ont exigé du gouvernement fédéral de garantir l'indépendance complète de la Convention chargée d'élaborer le projet d'une Constitution européenne. En outre, des députés ont organisé un mouvement pour la mise en place d'une Convention européenne au sein de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC). Le gouvernement de Berlin a finalement cédé. Le Ministre des affaires étrangères, Joseph Fischer, a promis que le gouvernement défendra toutes les propositions formulées par l'instance parlementaire et les représentera auprès des partenaires de l'Union européenne."

Etant donné les événements du 11 septembre 2001, la Commission des affaires européennes s'est prononcée avec force pour plus de cohérence en matière de politique étrangère et de sécurité commune dans la prochaine législature. La Commission devra donc traiter de multiples questions, liées à l'élargissement européen, à la Constitution et à la défense commune.

Le bilan reflétant le travail de la Commission des affaires européennes pendant la 14^{ème} législature montre que celle-ci a affirmé sa position sur le plan constitutionnel et l'a confortée dans la pratique des institutions. Pendant cette législature, elle est devenue un partenaire estimé du gouvernement fédéral dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre de la politique européenne de l'Allemagne. Sans les efforts faits par la Commission des affaires européennes, les discussions sur la politique européenne en Allemagne auraient été moins démocratiques et les décisions prises moins transparentes. En vue de ces grands défis en matière de politique européenne, il s'agira de renforcer la position de la Commission des affaires européennes au cours de la prochaine législature. A ces fins, les responsables de groupes parlementaires au sein de la Commission des affaires européennes se sont mis d'accord pour la mise en place d'une heure de débats consacrée à l'Europe, ayant lieu régulièrement en assemblée plénière. Ils se sont également prononcés pour l'établissement d'un bureau de relations parlementaires au

siège du Parlement européen à Bruxelles/Strasbourg. Ces revendications ont été transmises au Président du Bundestag.

Berlin, août 2002

Friedbert Pflüger,
Membre du Bundestag
Président de la Commission
des affaires européennes

Les fonctions essentielles de la Commission des affaires européennes

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht et l'insertion des articles 23 et 45 dans la Loi Fondamentale, la politique européenne n'est plus seulement une affaire gouvernementale. Bien que prévu par le traité de Maastricht, le transfert de vastes parts de souveraineté à l'Union européenne a entraîné un déficit démocratique croissant. C'est la raison pour laquelle il est devenu évident qu'il faut mettre en place un correctif parlementaire et démocratique.

La politique européenne nécessite une collaboration étroite entre le Bundestag et le gouvernement fédéral, depuis la modification des articles 23 et 45 de la Loi fondamentale. La collaboration étroite entre le Bundestag et le gouvernement fédéral est réglée par la loi sur la coopération du gouvernement et du Bundestag en matière des affaires de l'Union européenne. Le domaine de la politique européenne est le seul domaine dans lequel les relations entre le Bundestag le gouvernement fédéral sont réglées par la loi. La politique européenne est d'ailleurs le seul sujet où les relations entre le Bundestag et le gouvernement fédéral sont caractérisées comme des relations de coopération. Au sein du Bundestag, c'est surtout la Commission des affaires européennes qui anime la coopération avec le gouvernement. Sur le plan de la politique européenne, la Commission des affaires européennes remplit par conséquent des fonctions essentielles.

Transparence

La Commission des affaires européennes assure la publicité des débats et des idées en résultant, afin de rendre accessible aux citoyens les enjeux de la politique européenne. A cet égard, les réunions de Commission sont très importantes. Sur un total de 102 réunions pendant la 14^{ème} législature, une réunion sur quatre était ouverte au public. La Commission des affaires européennes fait ainsi partie de celles qui ont siégé le plus souvent en public. Les nombreuses auditions publiques de la Commission des affaires européennes ont attiré une attention vigilante. Il s'agissait d'auditions consacrées aux questions de l'élargissement et à des questions concernant la Constitution européenne. Aussi des réunions organisées en commun par les Commissions des affaires européennes du Bundestag et du Bundesrat ont conquis un vaste public. La fréquence de ces dernières a augmenté pendant cette législature. Alors que pendant la 13^{ème}, il n'y

avait qu'une réunion organisée en commun par les deux Commissions au sujet du principe de subsidiarité, elles se sont réunies trois fois durant la 14^{ème} législature. Les sujets discutés dans le cadre de ces réunions reflètent le processus avancé d'intégration européenne. Il s'agissait d'une part du projet d'une Charte européenne des droits fondamentaux et d'autre part du projet d'une Constitution européenne. Le mérite que tous ces projets européens importants aient été rendus accessibles à un vaste public revient à la Commission des affaires européennes.

Démocratie et légitimation

En contribuant à rendre la discussion sur la politique européenne plus transparente, la Commission des affaires européennes enrichit la politique européenne des éléments démocratiques. Ainsi elle s'est particulièrement occupée de questions intéressant directement les citoyens. Il s'agissait entre autres du problème posé par la détention de chiens dangereux, du système de transfert des footballeurs professionnels, des conclusions du jugement de la Cour de justice des Communautés européennes relatives à l'engagement des femmes dans l'armée allemande, de la protection pénale des intérêts financiers de la Communauté, de la question de la suppression du visa obligatoire pour la Bulgarie et la Roumanie, des questions liées à l'imposition du commerce électronique, des problèmes soulevés par l'introduction de l'euro ou par la directive en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac. Ainsi la Commission des affaires européennes a-t-elle réussi à définir une position claire, de nature parlementaire, dans la politique européenne. Elle a constamment prêté son concours à l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) et ceci dans le cadre d'une coopération étroite avec la Commission du contrôle budgétaire du Parlement européen. Cet effort parlementaire illustre que la Commission des affaires européennes joue un rôle important en tant qu'avocat des contribuables. Grâce à l'initiative de la Commission d'organiser des débats en assemblée plénière, les décisions relatives à la politique européenne sont devenues plus démocratiques. Il est à noter que les séances publiques au sujet de la politique européenne n'étaient pas exclusivement consacrées aux réunions du Conseil européen, ayant lieu en règle générale quatre fois par an. Il en résulte qu'au cours de la 14^{ème} législature plus de 40 débats en assemblée plénière portaient sur la politique européenne. Le nombre croissant de ces débats montre que les répercussions

des décisions prises au niveau européen sur les politiques nationales sont très importantes. Il en résulte également que la Commission des affaires européennes a réussi à remplir son rôle de gardien de la démocratie.

La fonction la plus importante de la Commission des affaires européennes consiste en effet à donner la légitimité démocratique nécessaire aux actions gouvernementales en matière de politique européenne. Ainsi sa fonction ne se limite-t-elle pas à approuver a posteriori les décisions gouvernementales. La Commission participe aussi au processus de prise des décisions en matière de politique européenne. A cet égard, elle a créé une série de procédures permettant d'être associée au processus décisionnel. La Commission est par conséquent informée à l'occasion de chaque réunion de commission par des représentants gouvernementaux au sujet des prochaines réunions de toutes les formations du Conseil de l'Union européenne. La Commission a alors la faculté de formuler des propositions parlementaires de sorte que celles-ci soient prises en considération par le gouvernement. Or, il incombe au gouvernement fédéral une obligation d'informer la Commission des affaires européennes sur les résultats des réunions du Conseil de l'Union européenne. Les membres de la Commission des affaires européennes peuvent ainsi examiner si leurs propositions ont été prises en considération par le gouvernement au niveau européen. La Commission est donc un partenaire estimé du gouvernement fédéral non seulement à l'occasion des réunions du Conseil européen mais aussi lors de la formulation et la mise en œuvre de la politique européenne. Le Chancelier fédéral a informé la Commission quatre fois pendant cette législature. Le Ministre des affaires étrangères était également à la disposition de la Commission des affaires européennes afin de discuter de divers points de la politique européenne. Au total, le Ministre des affaires étrangères a assisté treize fois aux réunions de Commission et cinq fois dans son cercle plus restreint, composé exclusivement des responsables des groupes parlementaires et des rapporteurs. Tous les autres membres du gouvernement fédéral ont également exposé leurs positions devant la Commission. Ainsi le Ministre fédéral des finances, le Ministre fédéral de l'économie, le Ministre fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, le Ministre fédéral de l'intérieur, le Ministre fédéral de la justice et le Ministre fédéral de la coopération économique avaient-ils la possibilité de s'expliquer au sein de la Commission des affaires

européennes. Celles-ci donnaient une légitimité aux décisions en matière de politique européenne par la formulation des recommandations de décision au Bundestag dans le cadre des discussions portant sur des questions très importantes, comme l'Agenda 2000, le traité de Nice ou la Charte européenne des droits fondamentaux. Dans le but de sauvegarder les droits parlementaires de participation inscrits dans la Loi fondamentale, la Commission des affaires européennes a insisté pour que le traité de Nice, ayant pour objet le transfert des droits de souveraineté, doive être ratifié avec la majorité requise des deux tiers. Toutes les décisions parlementaires montrent que la Commission des affaires européennes a tracé le chemin vers des décisions importantes en matière de politique européenne et plus généralement en faveur de l'intégration européenne.

Accord de base sur la politique européenne

La Commission des affaires européennes a pu exercer ces fonctions importantes, seulement grâce à un large accord de base sur la politique européenne qui s'était établi au cours des législatures précédentes. Avec des réserves, ce consensus a été défendu non seulement par tous les membres de la Commission mais aussi par le Bundestag dans son ensemble. Puisque le consensus n'était pas automatiquement établi au début de la 14^{ème} législature, la Commission a dû faire des efforts pour le maintenir. Ainsi la Commission des affaires européennes n'est-elle jamais entrée en conflit avec une autre commission sur des décisions fondamentales en matière de la politique d'intégration pendant cette législature.

Grâce à cet accord de base, la Commission des affaires européennes a pu aussi promouvoir des projets importants en matière de politique d'intégration. Il s'agissait entre autres de la protection pénale des intérêts financiers de la Communauté ainsi que des projets d'une Charte européenne des droits fondamentaux et d'une Constitution européenne. La Loi fondamentale a doté la Commission des affaires européennes d'un instrument exclusif pour son rôle de moteur d'intégration, à savoir le privilège d'émettre un avis sur un texte de l'Union, c'est-à-dire de prendre une décision ayant la valeur d'une décision prise en assemblée plénière. Une utilisation remarquable de cet instrument est illustrée par la décision en date du 29 septembre 1999 ayant permis d'informer le gouvernement fédéral sur le point de vue du Bundestag, avant que le Conseil européen

ne se réunisse les 15 et 16 octobre 1999 à Tampere. En effet, le Bundestag réclamait la constitution d'une Convention composée majoritairement de parlementaires et chargée d'élaborer une Charte européenne des droits fondamentaux. Avant la réunion du Conseil ECOFIN, réunissant les Ministres européens de l'économie et des finances, la Commission des affaires européennes a formulé le 22 mai 2000, en lieu et place de l'assemblée plénière, l'avis concernant les modalités d'information et le développement de l'Office de lutte anti-fraude. Un autre exemple remarquable est la décision de la Commission des affaires européennes en date du 4 juillet 2001. Après un travail préparatoire difficile, la Commission s'est prononcée pour la constitution d'une Convention composée majoritairement de parlementaires afin de préparer la prochaine conférence intergouvernementale de 2004 et d'élaborer le projet d'une Constitution européenne. Grâce à ces décisions, la Commission sauvegardait les droits du Bundestag dans l'élaboration du projet européen. Ces décisions ont également permis à la Commission de créer un écho au niveau européen. Ainsi a-t-on constitué les Conventions composées majoritairement de parlementaires, chargées d'élaborer la Charte européenne des droits fondamentaux et le projet d'une Constitution européenne. Egalement, les propositions détaillées concernant la présentation de rapports de l'Office de lutte anti-fraude ont été adoptées.

Les députés Jürgen Meyer (SPD) et Peter Altmaier (CDU/CSU) étaient et sont d'ailleurs toujours les représentants du Bundestag dans les deux Conventions.

Les instruments parlementaires de la Commission des affaires européennes

La Commission des affaires européennes dispose d'instruments parlementaires particuliers dans l'exercice de fonctions essentielles sur le plan de la politique européenne de l'Allemagne. D'une part, les compétences de la Commission des affaires européennes sont fixées par la Loi fondamentale et le règlement du Bundestag. D'autre part, les procédures de coopération entre la Commission et le gouvernement fédéral résulte de la pratique parlementaire. Le privilège le plus important de la Commission provient du règlement du Bundestag. Ainsi, elle est en droit de prendre une décision ayant la même valeur qu'une décision prise en assemblée plénière. L'octroi de ce

privilège s'explique par la volonté du législateur de lui accorder la faculté d'exercer une influence immédiate et flexible sur le processus de décision à Bruxelles. Comme mentionné ci-dessus, la Commission a utilisé ce privilège trois fois durant la 14^{ème} législature.

Cette législature montre d'ailleurs une amélioration de la procédure susmentionnée selon laquelle le gouvernement fédéral informe la Commission à l'occasion de chaque réunion, au sujet des réunions passées et à venir de toutes les formations au sein du Conseil de l'Union européenne. Egalement, la Commission des affaires européennes est au préalable informée des ordres du jour et des rapports de diverses formations du Conseil de l'Union européenne, mais aussi des nominations des négociateurs respectifs du gouvernement fédéral. L'information préalable est destinée à permettre à la Commission d'user de son influence parlementaire. Plus la Commission fait valoir son influence lors des réunions du Conseil de l'Union européenne, plus la prépondérance de la Commission s'accroît.

En outre, on constate dans la pratique parlementaire une évolution progressive de la procédure selon laquelle la Commission des affaires européennes examine deux fois par an l'état de transposition des directives dans le droit allemand. Cette procédure permet d'engager la responsabilité du gouvernement fédéral devant le Bundestag pour une transposition tardive des directives communautaires. La page d'un site Internet fournissant des informations sur l'état de cette transposition est actuellement en construction. Ce suivi de l'intégration des directives en droit interne sur le Web mettrait à la disposition de la Commission des affaires européennes un outil complémentaire afin d'exercer le contrôle parlementaire. Au mois de juin 2002, le Président de la Commission des affaires européennes et le Président de la Commission des affaires étrangères ont pris l'initiative de proposer au Président du Bundestag l'établissement d'un bureau parlementaire de liaison, au siège du Parlement européen à Bruxelles. Cette initiative s'explique par la volonté d'optimiser la participation du Bundestag dans le processus d'intégration européenne. Le bureau de liaison devrait être rattaché à la Commission des affaires européennes du Bundestag. L'expérience de plusieurs pays membres et pays candidats montre que l'établissement d'un tel bureau est finalement

très fructueux. Les responsables des groupes parlementaires au sein de la Commission se sont également prononcés pour cette proposition à l'occasion d'une discussion ayant eu lieu le 5 juillet 2002 au sujet d'une part de l'établissement d'un bilan de la 14^{ème} législature, et d'autre part des perspectives pour la nouvelle législature. Les responsables ont par conséquent réitéré la revendication d'établir un bureau de liaison dans une lettre adressée au Président du Bundestag. En outre, ils ont formulé auprès du Président du Bundestag la proposition d'organiser régulièrement une heure de débats consacrée à la politique européenne lors de séances plénières du Parlement. Et ceci dans le but de montrer aux citoyens que l'Europe est aussi une affaire de politique intérieure.

En vue de la réalisation de ses missions, la Commission des affaires européennes a utilisé les instruments parlementaires mentionnés ci-dessus pendant la 14^{ème} législature. Mais elle s'est concentrée durant la 14^{ème} législature sur deux défis d'une portée historique, à savoir l'élargissement et l'intégration de l'Union européenne. Après le 11 septembre 2001, la capacité d'action de l'Union européenne dans ses frontières ainsi qu'à l'extérieur a attiré l'attention vigilante de la Commission des affaires européennes. Le triptyque constitué par l'élargissement, la Constitution et la défense commune était donc au premier plan des débats au sein de la Commission. Ces trois processus sont en effet étroitement liés. Une Union européenne élargie ne peut être capable d'agir et d'assumer ses responsabilités, dans un environnement mondial, qu'à la condition de disposer de structures efficaces et de compétences claires, fixées, si possible, par une Constitution. La Commission des affaires européennes a joué un rôle important et durable dans ces trois champs d'action.

La Commission des affaires européennes et l'élargissement européen

La Commission des affaires européennes a constamment traité pendant cette législature du processus historique d'élargissement de l'Union européenne à huit pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à Malte et Chypre. Les points portant sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, dans un deuxième temps, étaient également inscrits à l'ordre du jour des réunions. Finalement, la Commission a débattu du statut de la candidature à l'adhésion de la Turquie. La compétence de la Commission en matière d'élargissement résulte d'un accord sans précédent avec la Commission des affaires

étrangères du Bundestag. Selon cet accord, la Commission est compétente pour toutes les questions portant sur l'élargissement, après l'entrée formelle en négociations pour l'adhésion. La Commission a approuvé les conditions financières pour l'élargissement prévues dans le cadre de l'Agenda 2000. En vertu d'une recommandation de décision au Bundestag portant sur l'Agenda 2000, la Commission des affaires européennes a ouvert le chemin du financement du processus d'élargissement.

La Commission des affaires européennes a intensivement suivi au niveau parlementaire les négociations d'adhésion. Celles-ci devront être achevées au plus tôt à la fin de l'année 2002. Ce contrôle suivi sur le plan parlementaire des négociations d'adhésion s'est réalisé grâce aux informations fournies par le gouvernement. A l'occasion de presque chaque réunion de commission, l'information sur l'état actuel des négociations était périodiquement inscrite à l'ordre du jour. En vertu d'un accord entre la Commission des affaires européennes et le Ministère des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat parlementaire au Ministère des affaires étrangères, M. Christoph Zöpel, informait une fois par mois les responsables et les rapporteurs au sein de la Commission sur tous les aspects des négociations d'adhésion. Ainsi, l'information des membres de la Commission des affaires européennes sur l'état actuel des négociations était-elle garantie et les membres de la commission ont également eu l'occasion d'exprimer leur point de vue aux représentants du gouvernement fédéral.

Grâce à une série d'auditions publiques, la Commission des affaires européennes a mis l'accent sur plusieurs questions posées dans le cadre du débat d'élargissement. C'est ainsi que la Commission a invité les représentants de diverses institutions financières internationales et européennes à une discussion afin d'obtenir des informations complètes, non seulement sur les moyens financiers nécessaires au processus d'élargissement mais aussi sur leur affectation. Après avoir constaté des problèmes de coordination entre les différentes institutions financières, la Commission des affaires européennes s'est employée à les résoudre. Le 1^{er} décembre 1999, la Commission des affaires européennes a organisé une table ronde avec tous les ambassadeurs des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que de Malte et de Chypre, candidats à l'adhésion, dans le but de recevoir de leur part des informations portant sur la propre évaluation

d'une adhésion à l'Union européenne. Le 17 janvier 2001, la Commission des affaires européennes a arrangé avec la Commission de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts une audition publique consacrée à un aspect particulièrement sensible du débat sur l'élargissement : les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne sur la politique agricole commune (PAC) et les régions. Le 14 février 2001, la Commission a organisé une audience publique très remarquée au sujet des chances économiques et des défis de l'élargissement de l'Union européenne. Afin de discuter des inquiétudes et craintes répandues dans la population, elle a mené le 4 avril 2001 une audition publique portant sur l'élargissement et la libre circulation des travailleurs. Le 14 mai 2001, elle a en outre réalisé pour la première fois, avec la Commission européenne du Sejm polonais à Slubice, une réunion publique visant à régler les sujets sensibles comme la situation économique dans les régions frontalières, la coopération transfrontalière, la libre circulation des travailleurs ainsi que la sécurité interne.

Afin de souligner l'importance particulière de la Pologne en tant que pays candidat à l'adhésion, la Commission des affaires européennes a pris l'initiative d'organiser à Berlin les 19 et 20 mars 2000, pour la première fois, une réunion des commissions spécialisées en matière d'affaires de l'Union européenne, et représentant le triangle de Weimar (Délégation de l'Assemblée nationale française pour l'Union européenne, Commission européenne du Sejm et Commission des affaires européennes du Bundestag). Cette réunion a contribué à illustrer le soutien franco-allemand à l'adhésion de Pologne à l'Union européenne.

Les réunions mentionnées ci-dessus illustrent le fait que la Commission des affaires européennes prenne sérieusement en considération les inquiétudes des agriculteurs et de la population dans les régions frontalières. Simultanément, la Commission mettait en avant les chances et avantages de l'élargissement face aux craintes de la population. Puisque les inquiétudes répandues dans la population viennent aussi d'un problème de communication, la stratégie du gouvernement fédéral dans ce domaine a été maintes fois inscrite à l'ordre du jour de la Commission, comme par exemple lors de la réunion du 24 janvier 2001.

Finalement la Commission a obtenu des informations précieuses servant à la sensibiliser aux questions liées à l'élargissement, d'une part à l'occasion des voyages organisés par des délégations de la Commission dans presque tous les pays candidats à l'adhésion, et d'autre part grâce aux visites reçues par des délégations des pays d'Europe centrale et orientale.

La Commission des affaires européennes et la Constitution européenne

Outre le processus d'élargissement de grande envergure, la constitutionnalisation de l'Union européenne a beaucoup progressé durant la 14^{ème} législature du Bundestag. Or, l'élargissement de l'Union européenne présuppose d'une part que les Etats candidats aient la capacité d'assumer les obligations d'un Etat membre et d'autre part, que l'Union européenne soit en mesure d'admettre de nouveaux Etats membres. La Commission des affaires européennes a donc traité durant la législature aussi des questions portant sur la réforme des institutions de l'Union. La Commission a franchi le pas vers la création des conditions institutionnelles pour l'élargissement en approuvant le traité de Nice. Puisque la Commission des affaires européennes était d'avis que des droits de souveraineté soient transférés à l'Union européenne par le traité de Nice, les groupes parlementaires au sein de la Commission se sont employés à ce que le projet de loi soit adopté à une majorité de deux tiers au Bundestag, contrairement aux intentions gouvernementales formulées dans le dépôt du projet de loi.

Avant d'ordonner la transposition du traité de Nice en droit interne par la ratification, la Commission des affaires européennes a intensivement suivi sa naissance au niveau parlementaire. Comme dans le cas de l'élargissement, les négociations menées jusqu'à la conclusion du traité ont été régulièrement inscrites à l'ordre du jour des réunions de commission. En outre, les hauts représentants du Ministère des Affaires étrangères procédaient régulièrement à l'information de la Commission dans son cercle plus restreint des responsables et des rapporteurs. D'une part le gouvernement fédéral soumettait ses propositions pour de futures négociations au contrôle parlementaire, et d'autre part le Bundestag allemand avait l'occasion de faire entrer ses idées dans les réflexions gouvernementales.

La Commission des affaires européennes a donc apporté une contribution importante à la constitutionnalisation de l'Union européenne dans le cadre de l'élaboration de la Charte européenne des droits fondamentaux, texte faisant partie des plus modernes au monde. La Charte européenne sera partie intégrante de la Constitution future de l'Union européenne. Il était fondamental que la Commission des affaires européennes fût compétente au sein du Bundestag dans le cadre de ce projet politique. L'importance de ce projet sur le plan de l'intégration européenne est primordiale. Dans les Etats membres, la Commission des affaires européennes a été l'une des premières commissions à prendre des mesures en vue de la constitution de cette Charte. Le 29 septembre 1999, elle a adopté en vertu de ses privilèges parlementaires une décision en lieu et place de l'assemblée plénière. Celle-ci informait le gouvernement fédéral sur le point de vue du Bundestag avant que le Conseil européen de Tampere ne se réunît. D'après cet avis, la Convention chargée d'élaborer la Charte européenne devait être composée majoritairement de parlementaires. Les débats au sein de la Convention ont duré moins d'une année. La Commission des affaires européennes les a intensivement suivis. A l'occasion d'une réunion en date du 5 avril 2000 organisée en commun par les Commissions des affaires européennes du Bundestag et du Bundesrat, une audition publique a été consacrée à la Charte des droits fondamentaux. Les résultats de cette audition publique ont été examinés dans le cadre d'une séance publique en date du 18 mai 2000 et ont été ultérieurement pris en considération par la Convention à Bruxelles. En vertu de l'adoption des recommandations de décision au Bundestag en date du 5 juillet 2000 et du 8 novembre 2000, la Commission des affaires européennes a également exercé son influence sur le contenu de la Charte européenne des droits fondamentaux. Lors de toutes ses activités liées à la Charte européenne des droits fondamentaux, la Commission a accordé une grande importance à la participation et à l'intégration de toutes les commissions saisies pour avis du Bundestag dans ses débats. Ainsi la Commission des affaires européennes a-t-elle réussi à organiser le 16 mai 2000 une réunion associant toutes les commissions saisies pour avis et le Président de la Convention, à savoir l'ancien Président de la République, M. Roman Herzog, immédiatement avant qu'un débat en assemblée plénière ne s'ouvre au sujet de la Charte européenne des droits fondamentaux. En vue des discussions au sein de la Commission, il était garanti que l'état actuel des débats menés dans la Convention soient inscrits à

l'ordre du jour des réunions de la Commission et des entretiens réunissant les responsables des groupes parlementaires et des rapporteurs au sein de Commission.

Après avoir suivi les négociations ayant conduit au traité de Nice et à la Charte européenne des droits fondamentaux, la Commission des affaires européennes a, de manière persistante, traité durant la seconde moitié de la législature le processus après-Nice, c'est-à-dire le processus de constitutionnalisation de l'Union européenne. Au premier plan des débats, les initiatives et les décisions de la Commission des affaires européennes reflétaient surtout la conviction selon laquelle la prochaine conférence intergouvernementale de 2004 devait être préparée par une Convention majoritairement composée de parlementaires et comparable à la Convention chargée d'élaborer la Charte européenne des droits fondamentaux. La Commission des affaires européennes a pris de nombreuses mesures dans le cadre de ce processus après-Nice. Il faut noter que les publications de la Commission des affaires européennes permettent une étude plus approfondie de ses activités au sujet de la constitutionnalisation de l'Union européenne. L'on citera les étapes suivantes :

- 26 janvier 2000 : Réunion « millénaire » de la Commission des affaires européennes au sujet des objectifs et l'avenir de l'Union européenne
- 14 mars 2001 : Audition publique de la Commission des affaires européennes portant sur le débat constitutionnel dans l'Union européenne
- 4 avril 2001: Décision de la Commission des affaires européennes en vue de la XXIV^{ème} Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires à Stockholm le 21./22 mai 2001 sur la participation renforcée des parlements nationaux lors de la préparation de la conférence intergouvernementale en 2004
- 22 mai 2001: Contribution de la XXIV^{ème} Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires à Stockholm au Conseil européen
- 4 juillet 2001 : Décision adoptée par la Commission des affaires européennes et ayant la valeur d'une décision prise en assemblée plénière
- 10 décembre 2001: Réunion arrangée en commun par des Commissions des affaires européennes et des Commissions des affaires étrangères en présence des Présidents du Bundestag et de l'Assemblée nationale de Paris

- 20 février 2002 : Réunion de la Commission des affaires européennes avec le Président de la Commission constitutionnelle du Parlement européen, Giorgio Napolitano
- 25 février 2002 : Réunion informelle avec le concours des membres de la Commission des affaires, à savoir les responsables des groupes parlementaires, les rapporteurs, les conventionnels, et le groupe de travail du Ministère des affaires étrangères réunissant des représentants du Bund et des Länder
- 13 mars 2002: Réunion organisée en commun par des Commissions des affaires européennes du Bundestag et du Bundesrat avec le concours des conventionnels suivant : le député Jürgen Meyer, le député Peter Altmaier, le représentant du gouvernement fédéral Peter Glotz et le Ministre-Président de Land Bade-Wurtemberg Erwin Teufel
- 17. April 2002: Réunion de la Commission des affaires européennes avec les membres allemands du Parlement européen dans la Convention chargée d'élaborer la Constitution européenne : le député Klaus Hänsch, le député Joachim Würmeling et la députée Sylvia-Yvonne Kaufmann
- 13 juin 2002: Rencontre au sujet des travaux de la Convention chargée d'élaborer la Constitution européenne avec le concours des responsables et des rapporteurs de la Commission des affaires européennes, le secrétaire d'Etat permanent Gunter Pleuger (Ministère des affaires étrangères), le Ministre-Président de Land Bade-Wurtemberg Erwin Teufel, le député Jürgen Meyer et le député Peter Altmaier
- 26 juin 2002: Audition commune des Commissions des affaires européennes du Bundestag et du Bundesrat au sujet de la Convention chargée d'élaborer une Constitution européenne avec les représentants de la société civile et entre autres le Vice-Président de la Convention, Giuliano Amatao
- 3 juillet 2002: Réunion de la Commission des affaires européennes avec le représentant du gouvernement fédéral au sein de la Convention Peter Glotz, le Vice-Président de la Convention, Jean-Luc Dehaene, et les députés Jürgen Meyer et Peter Altmaier

La Commission des affaires européennes a émis un signal parlementaire très fort à l'occasion de la réunion historique avec la Délégation de l'Assemblée nationale pour

l'Union européenne le 10 décembre 2001, c'est-à-dire avant que le Conseil européen ne se réunisse à Laeken pour mettre au point le mandat de la Convention chargée d'élaborer la Constitution européenne.

Egalement, le public a perçu et apprécié le travail accompli par la Commission des affaires européennes durant la 14^{ème} législature. Ainsi l'hebdomadaire "Der Spiegel" en date du 9 février 2002 avait-il écrit : « La Convention chargée d'élaborer la Constitution européenne doit enfin accélérer le processus de réforme de l'Union européenne. La matière est difficile à saisir et l'intérêt médiatique est donc faible. Et si la Commission des affaires européennes du Bundestag est entrée quand même dans l'histoire, c'est grâce à un privilège certifié. ... La Commission des affaires européennes a largement contribué au développement de l'Union européenne grâce à ce privilège là. »

La Commission des affaires européennes et la défense européenne

Les événements du 11 septembre 2001 ont mis en lumière la nécessité que l'Union européenne soit capable d'agir dans ses frontières ainsi qu'à l'extérieur. La Commission des affaires européennes a donc intensivement débattu des questions s'y rapportant dans la seconde moitié de la législature.

Tous les groupes parlementaires au sein de la Commission se sont employés à ce que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) fût cohérente. En effet, la PESC exige en premier lieu des structures simples et efficaces. En matière de politique européenne de sécurité et de défense (PESD), la Commission des affaires européennes s'est prononcée très tôt dans le cadre de ses débats, par exemple sur l'idée d'instituer un conseil autonome des Ministres de la défense des États membres de l'Union européenne. Les efforts continuels de la Commission ont été couronnés de succès dans la mesure où des rencontres des Ministres européens de la défense, dans le cadre du Conseil de l'Union européenne, sont régulièrement organisées depuis le début de l'année 2002. Dès le début de la 14^{ème} législature, la Commission des affaires européennes a aussi concentré les efforts sur le contrôle parlementaire de la politique européenne de sécurité et de défense. C'est pourquoi elle a cherché le dialogue avec les députés allemands au Parlement européen et avec l'Assemblée de l'Union d'Europe occidentale. Selon un arrangement avec le Ministère fédéral de la défense, la Commission des affaires

européennes est régulièrement informée des réunions des Ministres européens de la défense dans le cadre du Conseil de l'Union européenne.

Dès le début de la 14^{ème} législature, la Commission des affaires européennes a également apporté une attention vigilante à tous les aspects et domaines de la politique étrangère et de sécurité commune. On citera entre autres les relations transatlantiques, les relations de l'Union européenne vis-à-vis de la Fédération de Russie, la dimension septentrionale de l'Union européenne, le processus de Barcelone et la politique de l'Union européenne dans la région méditerranéenne (compte tenu des problèmes posés au Proche-Orient). La Commission a suivi également les rencontres des Ministres des affaires extérieures de l'Union européenne avec leurs homologues du Mercosur, de l'ASEAN, des pays ACP et de l'Afrique.

Les événements en date du 11 septembre 2001 ont donc montré qu'une coopération plus étroite en matière de ce troisième pilier de l'Union européenne qu'est la défense, est nécessaire afin de lutter efficacement contre le terrorisme. La Commission des affaires européennes s'est régulièrement consacrée aux questions posées par les événements du 11 septembre 2001. C'était ainsi que des réunions de la Commission des affaires européennes ont eu lieu à plusieurs reprises avec le concours du Ministre fédéral de l'intérieur.

Les relations extérieures de la Commission des affaires européennes

La Commission des affaires européennes, en tant qu'acteur parlementaire de la politique européenne, a réussi à renouer des relations bilatérales, multilatérales et européennes durant cette législature.

Ainsi la Commission a entretenu toute une gamme de contacts bilatéraux importants au niveau parlementaire, à l'aide de voyages de délégation réalisés par des membres de la commission. Les membres se déplaçaient ainsi dans les pays membres et candidats. D'après une tradition établie depuis un certain temps, la Commission organise un voyage de délégation pour rencontrer des parlementaires dont le pays assure la prochaine présidence de l'Union. Les visites de délégation composées de membres de la

Commission des affaires européennes, à tous les pays candidats sont également une tradition. Ainsi la 14^{ème} législature a permis aux délégations de la Commission des affaires européennes de rendre visite à tous les pays candidats. Grâce à ces voyages effectués auprès des pays candidats, les membres de la Commission des affaires européennes ont obtenu des informations à la source sur l'état de préparation du pays envisageant l'adhésion à l'Union européenne. Les voyages de délégation permettent ainsi aux membres de la Commission des affaires européennes de compléter et, le cas échéant, de relativiser en partie les informations fournies par le gouvernement.

Les relations bilatérales de la Commission des affaires européennes entretenues avec la France également méritent une attention particulière. C'était ainsi que le Ministre délégué aux affaires européennes, Pierre et Moscovici, et le Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, Alain Barrau, ont participé le 19 janvier 2000 à Berlin à une réunion de la Commission des affaires européennes. Celle-ci s'est réunie le 9 mai 2001 en présence du Ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, afin de discuter les conclusions du Conseil européen de Nice et de l'avenir de l'Union européenne. La réunion en date du 10 décembre 2001 à Paris, organisée en commun par les membres des Commissions des affaires européennes et des affaires étrangères du Bundestag et leurs homologues français de l'Assemblée nationale, avait une portée historique. Celle-ci résultait du fait que la réunion commune avait réussi à donner un signal parlementaire au Conseil européen de Laeken. Le signal était important pour la formation de la Convention chargée d'élaborer une Constitution européenne. En outre la nouvelle Ministre déléguée aux affaires européennes, M^{me} Noëlle Lenoir, s'est rendue le 4 juillet 2002, peu de temps après sa nomination suivant les élections législatives en France, à une rencontre en vue d'un échange de vues avec les responsables des groupes parlementaires au sein de la Commission des affaires européennes. Parallèlement, la Commission entretient des relations particulières avec la Pologne en tant que pays candidat. Les relations parlementaires entre la Pologne et l'Allemagne ont également été renforcées par une réunion organisée en commun par la Commission des affaires européennes et la Commission européenne du Sejm. Cette réunion a eu lieu pour la première fois le 16 mai 2001 à Slubice.

Au niveau multilatéral, la Commission des affaires européennes a amorcé un dialogue entre les commissions spécialisées en matière d'affaires européennes des parlements du triangle de Weimar. Cette initiative est surtout fondée sur la conviction et le soulignement de l'importance éminente de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. La première réunion a eu lieu les 19 et 20 mars 2000 à Berlin. Il est toutefois à noter que la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) joue le rôle le plus important sur le plan de la formation de la volonté parlementaire en Europe. La Commission des affaires européennes a réussi à exposer et débattre des projets importants en matière de politique d'intégration européenne dans le cadre de la COSAC. On citera entre autres les Conventions chargées d'élaborer la Charte européenne des droits fondamentaux et la Constitution européenne. Le tableau ci-dessous montrera les conférences organisées durant la 14^{ème} législature :

XIX.	COSAC du 23 au 24 novembre 1998 à Vienne
XX.	COSAC du 31 mai au 1 ^{er} juin 1999 à Berlin
XXI.	COSAC du 10 au 12 octobre 1999 à Helsinki
XXII.	COSAC du 29 au 30 mai 2000 à Lisbonne
XXIII.	COSAC du 16 au 17 octobre 2000 à Versailles
XXIV.	COSAC du 20 au 22 mai 2001 à Stockholm
XXV.	COSAC du 4 au 5 octobre 2001 à Bruxelles
XXVI.	COSAC du 13 au 14 mai 2002 à Madrid

La COSAC de Berlin en date du 31 mai au 1^{er} juin 1999 était la première grande conférence internationale organisée dans la nouvelle salle de séance du Bundestag se situant dans l'ancien Reichstag à Berlin. La COSAC s'était donc tenue plusieurs semaines avant que le Bundestag n'ait commencé son travail à Berlin.

Après une discussion controversée dans le cadre de la COSAC de Stockholm, la délégation de la Commission des affaires européennes a réussi à imposer une résolution, avec une seule abstention, selon laquelle la prochaine conférence intergouvernementale en 2004 devait être préparée par une Convention majoritairement composée de parlementaires.

Les membres de la Commission des affaires européennes

La Commission des affaires européennes

(22^{ème} Commission)

36 Membres et 14 membres participants du Parlement européen

Président: Député **Friedbert Pflüger (CDU/CSU)**

Vice-Président: Député **Juergen Meyer (SPD)**

Groupe parlementaire	membres titulaires députés	membres suppléants députés
----------------------	----------------------------	----------------------------

Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD)

Membres du Bundestag :

Bertl, Hans-Werner	Büttner, Hans
Caspers-Merk, Marion	Erler, Gernot
Fornahl, Rainer	Friedrich, Lilo
Gloser, Günter (responsable)	Hempelmann, Rolf
Ibrügger, Lothar	Heubaum, Monika
Kühn-Mengel, Helga	Höfer, Gerd
Mante, Winfried	von Larcher, Detlev
Meyer, Jürgen	Meckel, Markus
Nietan, Dietmar	Poß, Joachim
Oesinghaus, Günter	Rehbock-Zureich, Karin
Ohl, Eckhard	Schloten, Dieter
Ortel, Holger	Schultz, Reinhard
Roos, Gudrun	Weisskirchen, Gert
Roth, Michael	Westrich, Lydia
Schreiner, Ottmar	Wieczorek, Norbert
Wegener, Hedi	Wodarg, Wolfgang

Membres du Parlement européen :

Junker, Karin	Glante, Norbert
Randzio-Plath, Christa	Hoff, Magdalena
Roth-Behrendt, Dagmar	Lange, Bernd

Rothe, Mechthild

Sakellariou, Jannis

Schulz, Martin

Stockmann, Uli

Union chrétienne-démocrate/Union chrétienne-sociale (CDU/CSU)

Membres du Bundestag :

Altmaier, Peter

Bernhardt, Otto

Brauksiepe, Ralf

Borchert, Jochen

Göhner, Reinhard

Hornhues, Karl-Heinz

Günther, Horst

Maaß, Erich

Heinen, Ursula

Otto, Norbert

Hintze, Peter (responsable)

Rühe, Volker

Hofbauer, Klaus

Scheu, Gerhard

Krogmann, Martina

Schindler, Norbert

Müller, Gerd

Schmidt, Christian

Pflüger, Friedbert

Schmidt, Joachim

Rönsch, Hannelore

Schockenhoff, Andreas

Stübgen, Michael

Schulhoff, Wolfgang

Vaatz, Arnold

Tiemann, Susanne

Francke, Klaus

Membres du Parlement européen :

Böge, Reimer

Brok, Elmar

Glase, Anne-Karin

Ferber, Markus

Konrad, Christoph

Langen, Werner

Laschet, Armin

Lehne, Klaus-Heiner

Schmitt, Ingo

Nassauer, Hartmut

von Wogau, Karl

Pack, Doris

Wuermeling, Joachim

Schleicher, Ursula

Alliance 90/Les Verts

Membres du Bundestag :

Häfner, Gerald	Beer, Angelika
Höfken, Ulrike	Knoche, Monika
Sterzing, Christian (responsable)	Dietert-Scheuer, Amke

Membres du Parlement européen :

Rühle, Heide	Gräfe zu Baringdorf
	Friedrich-Wilhelm

Parti libéral démocrate (FDP)

Membres du Bundestag

Haussmann, Helmut (responsable)	Burgbacher, Ernst
Leutheusser-Schnarrenberger,	Lenke, Ina
Sabine	

Parti de socialisme démocrate (PDS)

Membres du Bundestag

Grehn, Klaus	Bartsch, Dietmar
Hiksch, Uwe (responsable)	Müller, Manfred

Membres du Parlement européen

Kaufmann,	Modrow, Hans,
Sylvia-Yvonne	

Le secrétariat de la Commission des affaires européennes et le bureau des affaires européennes

Le secrétariat de la Commission des affaires européennes fait partie de l'administration du Bundestag qui est une autorité fédérale suprême. Chacune des 23 commissions du Bundestag est dotée d'un secrétariat. Les secrétariats de commission ont surtout pour fonction de préparer, de suivre et d'achever les réunions et les autres activités de la commission. Egalement, les secrétariats soutiennent le travail des commissions, notamment des présidents, de l'organe composé du président et des responsables des groupes parlementaires ainsi que des rapporteurs sur le plan scientifique et organisateur. Il résulte de la position et des fonctions du secrétariat ainsi que du fait que le bureau des affaires européennes y est intégré, que le secrétariat de la Commission des affaires européennes est sur le plan du personnel l'un des secrétariats le plus grands du Bundestag.

Le bureau des affaires européennes est compétent pour la réception des textes de l'Union. Or, le bureau a les mêmes fonctions que le secrétariat du Bundestag remplit sur le plan national en traitant les propositions et autres textes. C'est donc le bureau des affaires européennes qui définit les démarches suivant lesquelles les textes de l'Union seront ultérieurement examinés au Bundestag allemand. En outre, le bureau des affaires européennes se tient auprès du Président de la Commission des affaires européennes pour le seconder dans ses fonctions. D'une part, le Président de la Commission des affaires européennes a la charge de présenter, en accord avec les commissions spécialisées, au Président du Bundestag une proposition de renvoi concernant tous les textes de l'Union reçus par le bureau des affaires européennes. D'autre part le Président de la Commission des affaires européennes doit présenter au Président du Bundestag les textes de l'Union qualifiés par les commissions spécialisées comme étant objet de négociation.

Au-delà le secrétariat de la Commission des affaires européennes joue le rôle d'intermédiaire entre le Bundestag et le Parlement européen dans toutes les affaires ne concernant pas l'échange des documents entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

Lorsque l'Allemagne préside le Conseil européen, le secrétariat de la Commission des affaires européennes est en même temps le secrétariat de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC). Il remplit alors de multiples fonctions.

Grâce à la variété de fonctions du secrétariat de la Commission des affaires européennes, de nombreux stagiaires sont intéressés pour effectuer un stage au sein du secrétariat. Durant la 14^{ème} législature, un centaine de stagiaires ont donc effectué un stage dans le secrétariat de la Commission des affaires européennes et ont pris connaissance de la manière suivant laquelle la coopération entre le Bundestag et le gouvernement fédéral en matière des affaires européennes fonctionne. La nationalité des stagiaires montre également une grande variété. Ainsi des stagiaires allemands, de presque tous les pays candidats, des Etats-Unis, de la Fédération de Russie ou de l'Ukraine ont effectué un stage au secrétariat de la Commission des affaires européennes.

Equipe du secrétariat et du bureau des affaires européennes pendant la 14^{ème} législature

M. Michael Fuchs, administrateur civil, chef du secrétariat
M^{me} Sylvia Hartleif, administrateur civil de 2^{ème} classe
M^{me} Stefanie Ziemba, employée
M. Heiko Sabatzki, employé
M. Sven Hölscheidt, administrateur civil de 1^{ère} classe
M. Hans Rubbel, chef de bureau
M. Herbert Walther, employé
M. Uwe Jaensch, employé
M^{me} Karin Gottschalk, employée
M^{me} Waltraud Wegner, employée
M^{me} Petra Mendel, employée
M^{me} Angelika Merlin, employée
M^{me} Hiltrud Lüert, employée
M^{me} Juliane Hübner
M^{me} Nadine Forstner
M. Hartmut Groos (jusqu'en février 1999), administrateur civil
M^{me} Vesna Popovic (jusqu'en juin 2002), employée
M^{me} Beate Hasenjäger (jusqu'en novembre 1998), administrateur civil de 1^{ère} classe
M^{me} Partrizia Schulz (jusqu'en juin 2000), administrateur civil de 2^{ème} classe
M. Uwe Gehlen (jusqu'en novembre 1998), employé
M. Hardo Müggenburg (jusqu'en mai 1999), employé
M. Thomas Müller-Hipper (jusqu'en septembre 1999), chef de bureau
M^{me} Claudia Vass (jusqu'en mai 2001), chef de bureau
M^{me} Carola Vaculik (jusqu'en septembre 1999), employée
M^{me} Sabine Bongart (jusqu'en juillet 2000), employée
M. Mario Schalla (jusqu'en mars 2000), employé
M^{me} Angelika Koppitz (jusqu'en juillet 2002)
M^{me} Birgit Siwek (jusqu'en février 2002)
M. Simon Vlachopoulos (jusqu'en décembre 2001)
M. Sebastian Panknin (jusqu'en juin 2001)

Recommandations de décision au Bundestag

(Documents imprimés du Bundestag, législature/Numéro de document)

- Deuxième recommandation de décision au Bundestag
et rapport sur l'élargissement de l'Union européenne
(l'Agenda 2000) Document 14/514
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport
concernant l'élaboration d'un projet visant à instituer
une procédure électorale basant sur les principes communs
pour l'élection des membres du Parlement européen Document 14/685
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport
sur la consolidation et le développement de l'Union
européenne pendant la Présidence allemande du
Conseil européen au cours du premier semestre de 1999 Document 14/845
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur
la déclaration du gouvernement en vue de la situation actuelle
au Kosovo après l'intervention de l'OTAN et les événements
de la réunion extraordinaire du Conseil européen de Berlin Document 14/1288
- Rapport sur la composition et le mode de travail de l'organe
chargé d'élaborer un projet d'une Charte européenne des droits
fondamentaux et des mesures à prendre sur le plan organisateur Document 14/1819
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur
la déclaration du gouvernement sur les résultat de la réunion
extraordinaire du Conseil européen les 15 et 16 octobre
à Tampere Document 14/2702

-
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la conférence intergouvernementale 2000 et l'élargissement à l'Est – défi pour l'Union européenne au seuil du nouveau millenium Document 14/3472
- Rapport sur la protection pénale des intérêts financiers de la Communauté et la lutte anti-fraude (Rapport annuel de 1998) Document 14/3474
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la Charte européenne des droits fondamentaux Document 14/3800
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la déclaration du gouvernement en vue des résultats de la réunion extraordinaire du Conseil européen les 23 et 24 mars 2000 à Lisbonne Document 14/3903
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la demande de normaliser les relations avec l'Autriche Document 14/4323
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la réunion du Conseil européen les 19 et 20 juin 2000 à Feira Document 14/4457
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport concernant le débat sur la Charte européenne des droits fondamentaux, le projet de la Charte européenne des droits fondamentaux, la Charte européenne des droits fondamentaux en tant que pierre d'angle d'une Constitution européenne Document 14/4584
- Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur le projet d'une loi relative aux protocoles d'adapter les accords européens entre les Communautés européennes et les Etats membres Document 14/4837
-

Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la résolution du Parlement européen contenant les propositions pour la conférence intergouvernementale	Document 14/4980
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur une Charte européen des droits fondamentaux ayant un caractère obligatoire et étant susceptible d'être améliorés	Document 14/5379
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur le Conseil européen les 7 et 8 décembre 2000 à Nice	Document 14/5386
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur l'élargissement de l'Union européenne	Document 14/5475
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur le projet de loi sur le système des ressources propres des Communautés européennes	Document 14/6464
Rapport sur l'avenir de l'Union européenne	Document 14/6643
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur l'élargissement de l'Union européenne à l'Est	Document 14/6644
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur le sommet de l'Union européenne à Stockholm (politique sociale et politique d'emploi)	Document 14/6646
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur les progrès dans le cadre des actions appelées eEurope	Document 14/6708

Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la motion du groupe parlementaire PDS (renégocier le traité de Nice)	Document 14/7002
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur le projet d'une loi relative au traité de Nice en date du 26 février 2001	Document 14/7172
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la promotion des régions frontalières aux pays candidats	Document 14/7970
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur la déclaration gouvernementale du Chancelier fédéral visant la réunion du Conseil européen les 14 et 15 décembre 2001 à Laeken	Document 14/8182
Décision de la Commission des affaires européennes sur l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF)	Document 14/8323
Recommandation de décision au Bundestag et rapport sur les réformes à envisager par la Convention chargée d'élaborer une Constitution européenne	Document 14/9500
Recommandation de décision et rapport sur le 62 ^{ème} rapport du gouvernement fédéral sur l'intégration de l'Allemagne dans l'Union européenne	Document 14/9560

Chronologie des événements importants

- **13/11/98** : 1^{ère} réunion, réunion constitutive
- **18/11/98** : 2^{ème} réunion avec le concours du Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer
- **02/12/98** : 3^{ème} réunion avec la participation du Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer
- **20/01/99** : 5^{ème} réunion ouverte au public avec le concours de Bernhard Friedmann, membre de la Cour fédérale des comptes
- **21/01/99** : réunion des responsables des groupes parlementaires avec le concours du Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer
- **25/01/99** : rencontre avec le Président du Parlement européen, José Maria Gil-Robles y Gil-Delgado
- **27.01.99** : 7^{ème} réunion ouverte au public avec Nikolaus van de Pas, directeur général de la task force créée pour préparer les négociations d'adhésion au sein de la Commission européenne
- **03/03/99** : 11^{ème} réunion avec le Ministre fédéral des finances, Oskar Lafontaine
- **04/03/99** : entretien du Président de la Commission des affaires européennes avec János Áder, Président de l'Assemblée nationale de la République d'Hongrie
- **10/03/99** : 12^{ème} réunion avec le Chancelier fédéral, Gerhard Schröder
- **17/03/99** : 13^{ème} réunion avec Karl-Heinz Funke, Ministre fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts
- **21/04/99** : 16^{ème} réunion, audition publique au sujet de la lutte contre la fraude et la corruption dans l'Union européenne
- **02/06/99** : 18^{ème} réunion ouverte au public avec le Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer, et le Ministre fédéral des finances, Hans Eichel
- **06/05/99** : rencontre du Président de la Commission des affaires européennes avec Heinrich Neiser, Vice-Président du Nationalrat d'Autriche à Bonn
- **23/06/99** : 20^{ème} réunion, échange de vues avec les membres de la délégation du Duma et le Conseil de la Fédération de Russie sous la présidence de Vladimir Petrovitch Lukin, Président de la Commission du Duma spécialisé en matière des affaires internationales et étrangères

- **28/06/99** : rencontre entre les membres de la Commission des affaires européennes et une délégation composée des représentants d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie et de Pologne
- **30/06/99** : 21^{ème} réunion avec le Ministre d'Etat, Günter Verheugen
- **08/09/99** : 22^{ème} réunion avec les Commissaires allemands de la Commission européenne, Günther Verheugen et Michael Schreyer, le représentant diplomatique de l'ambassade de la Turquie, Hakan Okcal, et le représentant diplomatique de l'ambassade de la Grèce, Jakobos Spetsios
- **29/09/99** : 23^{ème} réunion avec le Chancelier fédéral, Gerhard Schröder
- **27/10/99** : 25^{ème} réunion ouverte au public, entretien avec des représentants des organisations européennes et internationales dans le cadre des aides allouées aux pays d'Europe centrale et orientale, Jean-Eric Paquet de la Commission européenne, Ingrid Matthäus-Maier de la Banque pour la reconstruction, Franz H. Kaps de la Banque mondiale, Bernd Esdar du Fonds monétaire international, Frido Weber-Krebs de la Banque européenne d'investissement, Jörg Ranau de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- **03/11/99** : 27^{ème} réunion avec la Ministre fédérale de la coopération économique, Heidemarie Wieczorek-Zeul
- **01/12/99** : 29^{ème} réunion ouverte au public, entretien avec des ambassadeurs des pays candidats de l'Europe centrale et orientale ainsi que de Malte et de Chypre
- **02/12/99** : 31^{ème} réunion avec le Commissaire Mario Monti
- **08/12/99** : entretien des responsables des groupes parlementaires avec le Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer
- **19/01/00** : 34^{ème} réunion ouverte au public avec le Ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, et le Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, Alain Barrau
- **26/01/00** : 35^{ème} réunion, audition publique dans le cadre de la réunion millénaire de la Commission des affaires européennes au sujet des objectifs et de l'avenir de l'Union européenne avec la participation de Erhard Busek, ancien Vice-Chancelier autrichien, Christan Deubner de l'Institut allemand pour la politique internationale et la sécurité, Klaus Hänsch, membre du Parlement européen, Beate Kohl-Koch,

- l'Université de Munich, Werner Weidenfeld et Richard von Weizsäcker, ancien Président de la République fédérale de l'Allemagne
- **16/02/00** : 36^{ème} réunion avec le Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer
 - **23/02/00** : 37^{ème} réunion, audition publique au sujet de la transposition des acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne avec le concours de Meinhard Hilf de l'Université de Hambourg, Joaquim Nunes de Almeida, membre du cabinet du Commissaire António Vitorino, Dieter Schneider, directeur du bureau s'occupant de la délinquance au sein du Ministère de l'intérieur de Lande de Bade-Wurtemberg, Angelika Schriever-Steinberg, chef de division auprès du délégué du land de Hesse chargé de la protection des données.
 - **24/02/00** : 39^{ème} réunion avec le Commissaire Michel Barnier
 - **15/03/00** : 41^{ème} réunion avec Keith Vaz, Ministre britannique d'Etat aux affaires étrangères et de Commonwealth
 - **19-20/03/00** : réunion du triangle de Weimar, à savoir la Commission des affaires européennes, la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne et son Président Alain Barrau et la Commission européenne du Sejm et son Président Tadeusz Mazowiecki à Berlin
 - **22/03/00** : 42^{ème} réunion avec la Ministre de la justice, Herta Däubler-Gmelin
 - **05/04/00** : 43^{ème} réunion organisée en commun avec la Commission des affaires européennes du Bundesrat, audition publique au sujet de la Charte européenne des droits fondamentaux
 - **12/04/00** : 44^{ème} réunion avec le Commissaire Franz Fischler
 - **10/05/00** : 46^{ème} réunion ouverte au public avec le concours de Diemut Theato, Président de la Commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, Franz-Hermann Brüner, directeur de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF), Harald Noack, membre de la Commission de contrôler l'OLAF, Daniela Bankier de la Commission européenne
 - **16/05/00** : entretien des responsables des groupes parlementaires et des rapporteurs de la Commission des affaires européennes, de la Commission de l'intérieur, de la Commission des droits de l'homme et de la Commission des pétitions avec Roman

- Herzog, ancien Président fédéral de la République d'Allemagne et Président de la Convention chargée d'élaborer une Charte européenne des droits fondamentaux
- **16/06/00** : entretien des responsables des groupes parlementaires avec le Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer
 - **28/06/00** : 49^{ème} réunion avec le Commissaire Günter Verheugen
 - **05.07.00** : 50^{ème} réunion au sujet de réseau Echelon avec Alexander Dix, délégué du land de Brandebourg chargé de la protection des données, et Duncan Campbell, auteur des études et rapports publiés par Scientific and Technological Options Assessment (STOA) dans le cadre du Parlement européen
 - **01/09/00** : 51^{ème} réunion au sujet de l'exposition mondiale à Hanovre
 - **27/09/00** : 52^{ème} réunion avec Elmar Brok et Dimitris Tsatsos, observateurs du Parlement européen à la conférence intergouvernementale,
 - **11/10/00** : 53^{ème} réunion avec le Chancelier fédéral Gerhard Schröder
 - **25/10/00** : 54^{ème} réunion avec Otto Schily, Ministre fédéral de l'intérieur
 - **08/11/00** : rencontre du Président et des responsables des groupes parlementaires avec Nicole Fontaine, Présidente du Parlement européen
 - **09/11/00** : rencontre avec Michel Barnier, Commissaire en charge des réformes institutionnelles
 - **14/11/00** : entretien de la Commission des affaires européennes avec Javier Solana, Secrétaire général du Conseil et Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune
 - **06/12/00** : 57^{ème} réunion avec Joseph Fischer, Ministre fédéral des affaires étrangères, et Karl-Heinz Funke, Ministre fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts
 - **15/12/00** : 58^{ème} réunion ouverte au public avec Joseph Fischer, Ministre fédéral des affaires étrangères
 - **17/01/01** : 59^{ème} réunion, audition publique arrangée en commun avec la Commission de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts au sujet des conséquences d'élargissement de l'Union européenne à l'Est sur la politique agricole commune et les régions
 - **24/01/01** : 60^{ème} réunion avec la Ministre de la justice, Herta Däubler-Gmelin

- **07/02/01** : 61^{ème} réunion avec Elmar Brok, observateur du Parlement européen à la conférence intergouvernementale de Nice, et Marieluise Beck, déléguée du gouvernement fédéral à la condition des étrangères
- **14/02/01** : 62^{ème} réunion, audition au sujet des chances économiques et des défis de l'élargissement de l'Union européenne
- **07/03/01** : 63^{ème} réunion avec Klaus Bühler, Président de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, et les membres du Parlement européen Janis Sakellariou et Armin Laschet
- **14/03/01** : 64^{ème} réunion, audition publique entre autres avec Günter Hirsch, Président de la Cour fédérale de justice au sujet de la discussion constitutionnelle dans l'Union européenne
- **14/03/01** : 65^{ème} réunion avec le Ministre fédérale des affaires étrangères, Joseph Fischer
- **28/03/01** : 66^{ème} réunion, audition publique avec Freimut Duve, le chargé de la liberté des médias auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et Jo Leinen, membre du Parlement européen
- **04/04/01** : 67^{ème} réunion, audition publique au sujet de l'élargissement de l'Union européenne et la libre circulation des travailleurs
- **05/04/01** : rencontre des responsables des groupes parlementaires avec Jérôme Vignon de la Commission européenne au sujet du Livre blanc sur la gouvernance européenne
- **09/05/01** : 69^{ème} réunion ouverte au public avec Hubert Védrine, Ministre français des affaires étrangères, Joseph Fischer, Ministre fédéral des affaires étrangères, Edgar Meiser, membre du directoire de la banque fédérale
- **16/05/01** : 70^{ème} réunion ouverte au public organisée en commun avec la Commission européenne du Sejm à Slubice avec Klaus Kröplin, Chambre de commerce et d'industrie de Francfort (Oder), Emilian Poplowski, Président de la Chambre de commerce de Pologne occidentale, Volker Kulle, Président de la Fédération des syndicats ouvriers allemands à Frankfurt (Oder), Irena Boruta, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre polonais du travail et des affaires sociales, Eckehart Wache, directeur général auprès de l'administration fédérale de protection

- des frontières à Frankfurt (Oder) et Piotr Stachanczyk, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre polonais de l'intérieur et de l'administration
- **20/06/01** : 72^{ème} réunion avec le Ministre des affaires étrangères, Joseph Fischer
 - **27/06/01** : 73^{ème} réunion avec le Ministre de l'intérieur, Otto Schily
 - **28/06/01** : rencontre au sujet de la réforme administrative et du projet de gouvernance avec Neil Kinnock, Vice-Président de la Commission, compétent pour la réforme administrative
 - **04/07/01** : 74^{ème} réunion avec Hans Eichel, Ministre fédéral des finances, et la Commissaire Anna Diamantopoulou
 - **29/08/01** : 76^{ème} réunion avec Vlado Buckovski, Ministre macédonien de la défense
 - **21/09/01** : concert de paix à Belgrade sous l'égide de la Commission des affaires européennes
 - **10/10/01** : 79^{ème} réunion avec Julian Nida-Rümelin, Ministre d'Etat de la culture et Erik Bettermann, directeur général de la Deutsche Welle
 - **17/10/01** : 81^{ème} réunion avec Otto Schily, Ministre fédéral de l'intérieur, et Jürgen Storbeck, directeur d'Europol
 - **07/11/01** : 82^{ème} réunion avec le Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer
 - **08/11/01** : rencontre des membres de la Commission des affaires étrangères avec le sénateur Philippe Mahoux et Pierre Chevalier, délégués du Ministre-président belge
 - **13/11/01** : rencontre des membres de la Commission des affaires européennes avec des membres allemands des cabinets de la Commission européenne
 - **14/11/01** : 83^{ème} réunion avec Bodo Hombach, Coordinateur spécial du Pacte de stabilité, et Herta Däubler-Gmelin, Ministre fédérale de la justice
 - **26/11/01** : rencontre du Président et des responsable des groupes parlementaires de la Commission des affaires européennes avec le Commissaire Pascal Lamy
 - **10/12/01** : 84^{ème} réunion ouverte au public et organisée en commun par les Commissions des affaires européennes et des affaires étrangères du Bundestag ainsi que la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne et la Commission des affaires étrangères au sein de l'Assemblée nationale de France
 - **11/12/01** : rencontre du Président de la Commission des affaires européennes avec des parlementaires slovaques

- **13/12/01** : rencontre des membres de la Commission des affaires européennes avec Simeon Saksoburgotski, Minsitre-Président de la Bulgarie
- **17/12/01** : Entretien des responsables des groupes parlementaires avec le Ministre des affaires européens Joseph Fischer
- **23/01/02** : 87^{ème} réunion, audition publique au sujet de la protection pénale des intérêts financiers de la Communauté et de la lutte contre la fraude avec le concours de Hans Eichel, Ministre des finances
- **28/01-01/02/02** : visite d'une délégation de Chypre à Berlin
- **19/02/02** : rencontre avec le Premier Ministre slovaque à Berlin
- **20/02/02** : 88^{ème} réunion, audition publique avec le concours des membres de la Convention chargée d'élaborer un projet sur une Constitution européenne et Giorgio Napolitano, membre du Parlement européen et Président de la Commission des questions constitutionnelles
- **20/02/02** : 89^{ème} réunion avec le ministre chypriote des affaires étrangères, Yiannakis Kassoulides
- **20/02/02** : inauguration du bureau de la Commission des affaires européennes au à la Maison de Paul Löbe et vernissage
- **27/02/02** : 90^{ème} réunion avec Freimut Duve, le chargé de la liberté des médias auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- **13/03/02** : 91^{ème} réunion organisée en commun avec la Commission des affaires européennes du Bundesrat et ouverte au public au sujet de la Convention chargée d'élaborer un projet sur une Constitution européenne avec le concours de Peter Glotz, l'Université de Saint-Gallen, Erwin Teufel, ministre-président du lande de Bade-Wurtemberg, Joseph Fischer, Ministre fédéral des affaires étrangères
- **13/03/02** : 92^{ème} réunion avec Joseph Fischer, Ministre fédéral des affaires étrangères, et les Commissaires Günter Verheugen et Michael Schreyer
- **20/03/02** : 93^{ème} réunion avec le Ministre fédéral de l'économie Werner Müller
- **17/04/02** : 94ème réunion avec Janez Potočnik, Ministre de la République de Slovénie aux affaires européennes, et Otto Schily, Ministre fédéral de l'intérieur
- **19/04/02** : rencontre du Président de la Commission des affaires européennes avec Goran Svilanovic, Ministre yougoslave des affaires étrangères

- **24/04/02** : entretien avec Erhard Busek, Coordinateur du Pacte de stabilité pour l'Europe sud-orientale
- **05/06/02** : 97^{ème} réunion avec Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédérale de la coopération économique
- **07/06/02** : entretien avec George Vassiliou, négociateur chypriote en chef pour l'adhésion à l'Union européenne
- **13/06/02** : entretien des membres de la Commission des affaires européennes avec une délégation de la groupe d'amitié pour l'Allemagne et la Tunisie composé des parlementaires de la République de Tunisie
- **13/06/02** : contrôle parlementaire des travaux de la Convention chargée d'élaborer un projet sur une Constitution européenne avec le concours de Erwin Teufel, Ministre-Président du land de Bade-Wurtemberg
- **14/06/02** : 99^{ème} réunion avec le Chancelier fédéral Gerhard Schröder
- **25/06/02** : 100^{ème} réunion avec le Ministre fédéral des affaires étrangères, Joseph Fischer
- **26/06/02** : 101^{ème} réunion, audition publique arrangée en commun avec la Commission des affaires européennes du Bundesrat avec des représentants de la société civile au sujet du renforcement de la démocratie en Europe, de la capacité d'agir et de prendre des décisions dans une l'Union européenne élargie
- **27/06/02** : rencontre du Président de la Commission des affaires européennes avec Habib Ben Yahia, Ministre tunisien des affaires étrangères
- **02/07/02** : rencontre du Président de la Commission des affaires européennes avec Mircea Geoana, Ministre roumain des affaires étrangères
- **03/07/02** : 102^{ème} réunion avec Jean-Luc Dehaene, Vice-Président de la Convention chargée d'élaborer un projet sur une Constitution européenne
- **04/07/02** : rencontre des responsables des groupes parlementaires de la Commission des affaires européennes avec Noelle Lenoir, Ministre française déléguée aux affaires européennes
- **05/07/02** : entretien entre le Président et les responsables des groupes parlementaires de la Commission des affaires européennes au sujet du travail réalisé par la Commission au cours de la 14^{ème} législature

Les précurseurs de la Commission des affaires européennes

L'institution d'une Commission autonome des affaires européennes s'est développée historiquement. Etant donné l'intégration européenne progressive de l'Allemagne au niveau européen on constate des répercussions directes sur les structures au sein du Bundestag. On constate d'abord l'existence d'un organe dépendant et relativement impuissant appelé Comité des doyens et étant compétent pour l'intégration européenne. Dans la mesure où l'intégration européenne progressait, l'organe compétent pour les affaires européennes au Bundestag passait par plusieurs degrés intermédiaires jusqu'à ce qu'il soit érigé en Commission des affaires européennes. Cette commission est désormais dotée de prérogatives garantis par la loi fondamentale.

Le Comité des doyens compétent pour l'intégration européenne

(4^{ème} et 5^{ème} législature)

Le Comité compétent pour l'intégration européenne s'est constitué durant la 4^{ème} législature de 1961 à 1965 et exerçait ses fonctions jusqu'à la fin de la 5^{ème} législature de 1965 à 1969. La constitution du Comité des doyens compétent pour l'intégration européenne avait eu lieu le 12 janvier 1965. Le premier Président du Comité était également le Président du Bundestag, à savoir le député **Eugen Gerstenmaier** (CDU/CSU). La fonction du Comité des doyens composé des 16 membres consistait à recevoir et à transmettre aux commissions spécialisées les informations que le gouvernement fédéral devait transmettre au Bundestag conformément aux traités de Rome. Durant la 5^{ème} législature la Vice-Présidente du Bundestag, la députée **Maria Probst** (CDU/CSU), présidait le Comité des doyens.

La Commission européenne du Bundestag (10^{ème} législature)

Jusqu'en 1983, le cumul de mandats du Parlement européen et du parlement national assurait l'échange nécessaire d'information entre le Bundestag et le Parlement européen. Au début de la 10^{ème} législature (1983 à 1987) il n'y eu guère de titulaires de deux mandats. Le Bundestag a alors mis en place une Commission européenne dont la fonction consistait à élaborer des recommandations pour des décisions européennes.

La Commission européenne était alors composée de onze membres du Bundestag et de



le député Carl Otto Lenz

onze membres allemands du Parlement européen. Le président de la Commission européenne était le député **Carl Otto Lenz** (CDU/CSU). À partir du 27 janvier 1984, la députée **Renate Hellwig** (CDU/CSU) était la présidente de la Commission européenne.



la députée Renate Hellwig

Le Vice-Président était d'abord le membre allemand du Parlement européen, Rudi Arndt (SPD) et à partir du 21 septembre 1984 le député Klaus Hänsch (SPD).

La Sous-Commission pour les questions des Communautés européennes de la Commission des affaires étrangères (11^{ème} législature)

Durant la 11^{ème} législature de 1987 à 1990 le Bundestag a constitué au sein de la Commission des affaires étrangères la Sous-Commission pour les questions des Communautés européennes. Cette Sous-Commission était composée de 26 membres dont 13 membres étaient du Bundestag et 13 membres allemands du Parlement européen.



le député Alwin Brück

Le président était d'abord le député **Alwin Brück** (SPD) et à partir du 29 novembre 1989 le député **Robert Antretter** (SPD). La Vice-Présidente était la députée Renate Hellwig (CDU/CSU).



La Commission de la Communauté économique européenne (12^{ème} législature)

La 12^{ème} législature de 1990 à 1994 marque la première constitution d'une commission permanente, à savoir la Commission de la Communauté économique européenne. Cette Commission était composée de 33 députés du Bundestag et de onze députés allemands du Parlement européen ayant un droit de participation. La présidente de la Commission était la députée **Renate Hellwig** (CDU/CSU). Le Vice-Président était le député Christoph Zöpel (SPD) et à partir du 10 mars 1993 le député Dieter Schloten (SPD).

La commission spéciale pour « l'Union européenne (le traité de Maastricht) » (12^{ème} législature)



le député Günter Verheugen

A l'occasion de la ratification du traité de Maastricht, le Bundestag a constitué le 8 octobre 1992 la Commission spéciale pour « l'Union européenne (le traité de Maastricht) ».

Le président était le député **Günter Verheugen** (SPD), son suppléant était la députée Renate Hellwig (CDU/CSU).

La Commission des affaires européennes (à partir de la 13^{ème} période électorale)

Au début de la 13^{ème} législature de 1994 à 1998, on a institué la Commission des affaires européennes. La réunion constitutive était en date du 14 décembre 1994. Durant la 13^{ème} législature la Commission des affaires européennes était présidée par le député **Norbert Wiczorek** (SPD). Son suppléant était le député Michael Stübgen (CDU/CSU).



le député Dr. Norbert Wiczorek

Pendant la 14^{ème} législature le président de la Commission était le député **Friedbert Pflüger** (CDU/CSU). Le Vice-Président était le député Jürgen Meyer (SPD).



le député Dr. Friedbert Pflüger

Bibliographie

Fuchs, Michael, Art. 23 GG in der Bewährung – Anmerkungen aus der Praxis, DÖV 2001, p. 233.

Fuchs, Michael, Der Ausschuss für die Angelegenheiten der Europäischen Union – kein Ausschuss wie jeder andere! 2001.

Gloser, Günter, Europapolitik aus der Perspektive des Deutschen Bundestages in: Bayerische Landeszentrale für politische Bildungsarbeit (Hrsg.), Legitimation, Transparenz, Demokratie: Fragen an die Europäische Union, 1999, p. 182.

Groos, Hartmut/Bila, Jacqueline/Gehlen, Uwe/Hasenjäger, Beate, Der Ausschuss für die Angelegenheiten der Europäischen Union, 1998.

Günther, Ulrich, Die Mitwirkung des Bundestages in Angelegenheiten der Europäischen Union nach Art. 23 GG, 1998.

Halfmann, Ralf, Entwicklungen des deutschen Staatsorganisationsrechts im Kraftfeld der europäischen Integration, Zusammenarbeit von Bund und Ländern nach Art. 23 GG im Lichte der Staatsstrukturprinzipien des Grundgesetzes, 2000.

Hansmeyer, Sandra, Die Mitwirkung des Deutschen Bundestages an der europäischen Rechtsetzung, 2002.

Hauck, Felix, Mitwirkungsrechte des Bundestages in Angelegenheiten der Europäischen Union, 1999.

Hellwig, Renate (éditeur), Der Deutsche Bundestag und Europa, 1993.

Hölscheidt, Sven/Schotten, Thomas, Der Unionsausschuss des Deutschen Bundestages in: Integration 1994, p. 230.

Hourquebie, Fabrice, Les organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux: les cas français et allemands, 1999.

Huber, Peter M., Die Rolle der nationalen Parlamente bei der Rechtsetzung der Europäischen Union, Zur Sicherung und zum Ausbau der Mitwirkungsrechte des Deutschen Bundestages, 2001.

Kohnen, Dominic, Die Zukunft des Gesetzesvorbehalts in der Europäischen Union, Zur Rolle des Bundestages in den Angelegenheiten der Europäischen Union, 1998.

König, Doris, Die Übertragung von Hoheitsrechten im Rahmen des europäischen Integrationsprozesses – Anwendungsbereich und Schranken des Art. 23 des Grundgesetzes, 2000.

Kövel, Svea, Die Mitwirkung des Deutschen Bundestages in Angelegenheiten der Europäischen Union unter besonderer Berücksichtigung der Mitwirkung am und der Veränderung durch den Vertrag von Amsterdam, 2000.

Lang, Ruth, Die Mitwirkungsrechte des Bundesrates und Bundestages in Angelegenheiten der Europäischen Union gemäß Art. 23 Abs. 2 bis 7 GG, 1997.

Mauerer, Andreas, Parlamentarische Demokratie in der Europäischen Union, Der Beitrag des Europäischen Parlaments und der nationalen Parlamente, 2002.

Morawitz, Rudolf/Kaiser, Wilhelm, Die Zusammenarbeit von Bund und Ländern bei Vorhaben der Europäischen Union, 1994.

Pflüger, Friedbert, Die fortschreitende europäische Integration und der Europaausschuss des Deutschen Bundestages in: Integration 2000, p. 229.

Rath, Christian, Entscheidungspotenziale des Deutschen Bundestages in EU-Angelegenheiten, Mandatsgesetze und parlamentarische Stellungnahmen im Rahmen der unionswärtigen Gewalt, 2001.

Schindler, Peter, Datenhandbuch zur Geschichte des Deutschen Bundestages 1949 bis 1999, Bd. III, 1999, p. 3613.

Schmalenbach, Kirsten, Der neue Europaartikel 23 des Grundgesetzes im Lichte der Arbeit der Gemeinsamen Verfassungsdiskussion, 1996.

Schoof, Eberhard, EG-Ausschuss: Der Deutsche Bundestag und die Europäische Gemeinschaft, 1993.

Sterzing, Christian/Tidow, Stefan, Die Kontrolle der deutschen Europapolitik durch den EU-Ausschuss des Deutschen Bundestages – Bilanz und Reformpotenziale in: Integration 2001, p. 274.

Töller, Annette Elisabeth, Europapolitik im Bundestag, Eine empirische Untersuchung zur europapolitischen Willensbildung im EG-Ausschuss des 12. Deutschen Bundestages, 1995.

Weber-Panariello, Philippe A., Nationale Parlamente in der Europäischen Union, Eine rechtsvergleichende Studie zur Beteiligung nationaler Parlamente an der innerstaatlichen Willensbildung in Angelegenheiten der Europäischen Union im Vereinigten Königreich, Frankreich und der Bundesrepublik Deutschland, 1995.

Wieczorek, Norbert, Mitwirkung des Deutschen Bundestages in der Europäischen Union in: Waigel, Theo (éditeur), Unsere Zukunft heißt Europa – Der Weg zur Wirtschafts- und Währungsunion, 1996, p. 315.

Les publications de la Commission des affaires européennes

Depuis le début de 14^{ème} législature la Commission des affaires européennes publie des documents à des fins d'information sur ses résultats de travail. Chaque publication a aujourd'hui un tirage de 1000 exemplaires. Les documents publiés en langue allemande s'adressent non seulement aux institutions et organisations agissant en matière de la politique européenne mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à la politique européenne. Les volumes suivants ont parus jusqu'aujourd'hui :

1. Die Rechtsgrundlagen des Ausschusses für die Angelegenheiten der Europäischen Union des Deutschen Bundestages, 2000.
2. Der Konvent der Europäischen Grundrechte-Charta, 2000.
3. Die Mitglieder des Ausschusses für die Angelegenheiten der Europäischen Union, 2001.
4. Europapolitische Plenardebatten in der 14. Wahlperiode des Deutschen Bundestages I (vom 10. Dezember 1998 bis zum 26. März 1999), 2000.
5. Europapolitische Plenardebatten in der 14. Wahlperiode des Deutschen Bundestages II (vom 8. Juni 1999 bis zum 16. Dezember 1999), 2000.
6. Europaausschuss und EU-Erweiterung I, Fachgespräch mit Vertretern europäischer und internationaler Organisationen zu den Hilfeleistungen für die MOEL, 2000.
7. Europaausschuss und EU-Erweiterung II, Gespräch mit den Botschaftern der zehn mittel- und osteuropäischen Beitrittskandidatenländer sowie Zypern und Malta, 2000.
8. Ziele und Zukunft der Europäischen Union, Milleniumssitzung des Europaausschusses am 26. Januar 2000, 2000.
9. Öffentliche Anhörung zu der Charta der Grundrechte der Europäischen Union, Gemeinsame Sitzung des Ausschusses für die Angelegenheiten der Europäischen

- Union des Deutschen Bundestages mit dem Ausschuss für Fragen der Europäischen Union des Bundesrates am 5. April 2000, 2000.
10. Schutz der finanziellen Interessen der Gemeinschaft und Betrugsbekämpfung, 2000.
 11. Europapolitische Plenardebatten in der 14. Wahlperiode des Deutschen Bundestages III (vom 27. Januar 2000 bis zum 29. Juni 2000), 2000.
 12. Überführung des Schengen-Besitzstandes in den Rahmen der EU, 2000
 13. Charta der Grundrechte der Europäischen Union, 2000
 14. Der Europaausschuss und die Sanktionen gegen Österreich, 2000.
 15. Der Europaausschuss und die institutionellen Reformen der Europäischen Union, 2000
 16. Der Europaausschuss und der Entwurf der Charta der Grundrechte der Europäischen Union, 2000.
 17. Europapolitische Plenardebatten in der 14. Wahlperiode des Deutschen Bundestages IV (vom 7. Juli bis zum 28. November 2000), 2000.
 18. Europaausschuss 2000, 2001.
 19. Auswirkungen der EU-Osterweiterung auf die Gemeinsame Agrarpolitik und die Regionen, 2001.
 20. Wirtschaftliche Chancen und Herausforderungen der EU-Erweiterung, Öffentliche Anhörung am 14. Februar 2001, 2001.
 21. Erweiterung der Europäischen Union, 2001.
 22. Zur Verfassungsdiskussion in der Europäischen Union, Öffentliche Anhörung vom 14. März 2001, 2001.
 23. EU-Erweiterung und Arbeitnehmerfreizügigkeit, Öffentliche Anhörung vom 4. April 2001, 2001.
 24. Europapolitische Plenardebatten in der 14. Wahlperiode des Deutschen Bundestages V (vom 18. Januar 2001 bis zum 28. Juni 2001), 2001.
 25. Beiträge zur Verfassungsdiskussion in der Europäischen Union, 2001.
 26. Gemeinsame Sitzung des Europaausschusses mit dem Ausschuss für auswärtige Angelegenheiten und europäische Integration des polnischen Sejm am 16. Mai 2001 in Slubice, 2001.

27. Der Vertrag von Nizza im Deutschen Bundestag, 2001.
28. Terrorismusbekämpfung und innere Sicherheit in Europa nach dem 11. September 2001, 2001.
29. The Charter of Fundamental Rights of the European Union and the work of the Convention, A collection of documents with an introduction by Jürgen Meyer and Markus Engels, 2002.
30. Europaausschuss 2001, 2002.
31. Europapolitische Plenardebatten in der 14. Wahlperiode des Deutschen Bundestages VI (vom 06. Juli 2001 bis zum 12. Dezember 2001), 2002.
32. Die Parteien und die Verfassungsdiskussion in der Europäischen Union, 2002.
33. Der Europaausschuss und der Europäische Rat Laeken vom 14./15. Dezember 2001, 2002.
34. Gemeinsame Sitzung der Europaausschüsse und der Auswärtigen Ausschüsse des Deutschen Bundestages und der Assemblée Nationale am 10. Dezember 2001, 2002.
35. Verfassungsentwürfe für die Europäische Union, 2002.
36. Der EU-Verfassungskonvent, 2002.
37. Der Europaausschuss, das Europäische Parlament und der EU-Verfassungskonvent, Gespräch des Europaausschusses mit dem Vorsitzenden des Konstitutionellen Ausschusses des EP, Herrn Napolitano, am 20. Februar 2002, 2002.
38. Der Europaausschuss und der Schutz der finanziellen Interessen der Gemeinschaft und die Betrugsbekämpfung in Europa, Fachgespräch am 23. Januar 2002, 2002.
39. Gemeinsame Sitzung der Europaausschüsse von Bundestag und Bundesrat zum EU-Verfassungskonvent mit Professor Dr. Peter Glotz und Ministerpräsident Erwin Teufel am 13. März 2002, 2002.
40. Der Deutsche Bundestag und der EU-Verfassungskonvent, 2002.
41. Europapolitische Plenardebatten in der 14. Wahlperiode des Deutschen Bundestages VII (vom 1. Januar bis zum 20. Juni 2002), 2002.
42. Der Europäische Verfassungskonvent, Gemeinsame öffentliche Anhörung der Europaausschüsse von Bundestag und Bundesrat am 26. Juni 2002, 2002.